

que vous pouvez prendre le temps d'examiner cette question et nous dire si vraiment le député qui a déposé la pétition a agi selon le Règlement ou non? J'aimerais connaître l'opinion de la Présidence à cet effet. Elle peut prendre le tout en délibéré.

Le vice-président: Je pense que la question est réglée. Mais comme le député a posé la question très raisonnablement, je vais y réfléchir et je vais donner une réponse à la Chambre aussitôt que possible.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère respectueusement que toutes les questions soient réservées.

Le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour que toutes les questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES LANGUES OFFICIELLES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice-président: Je crois qu'il reste quatre minutes à la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien.

[Traduction]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, un grand nombre de parents inscrivent leurs enfants à des programmes d'immersion en français. Les inscriptions ont donc augmenté à un rythme phénoménal au cours des dix dernières années. On a également assisté à des augmentations importantes dans d'autres écoles qui offrent des programmes de français langue seconde à l'extérieur du Québec et des programmes d'anglais langue seconde au Québec.

Selon le dernier recensement, à la suite de ces programmes, le niveau de bilinguisme chez le groupe des 15 à 25 ans est passé de 16 à 23 p. 100 en seulement 10 ans.

• (1515)

L'importance des langues officielles se traduit également dans le désir des anglophones et des francophones minoritaires d'avoir accès à un enseignement public de qualité dans leur langue, ce qui est indispensable au maintien de leur vitalité. Le gouvernement du Canada a aidé et continue d'aider à élaborer un

Les crédits

système d'éducation dans la langue officielle minoritaire partout dans le pays.

[Français]

L'identité canadienne est le miroir de ce que nous sommes. Elle doit donc tenir compte de la population autochtone, de la dualité linguistique, de notre dimension multiculturelle et de notre diversité régionale. Il importe que le Canada soit le miroir de l'ensemble de ses citoyens. La notion de l'appartenance au Canada ne s'applique pas seulement à ceux qui ont eu la chance de naître ici, mais aussi à ceux pour qui le Canada est une terre d'adoption.

Notre idée de la citoyenneté doit aussi englober les valeurs que nous partageons et celles que nous voudrions que les autres nous attribuent. L'égalité et le respect de la diversité font partie intégrante de la vision commune que nous avons du Canada et des éléments vitaux de notre identité.

[Traduction]

Le débat public porte tellement sur les aspects qui nous divisent qu'il néglige souvent ceux que nous avons en commun, dont nos engagements civiques de base qui consistent à bâtir nos collectivités. Cette notion de civisme comprend non seulement un statut juridique, mais surtout notre engagement à promouvoir activement les valeurs fondamentales que nous partageons et dont nous sommes fiers en tant que citoyens canadiens.

[Français]

Comment pouvons-nous nous attaquer à l'édification d'un sentiment commun de l'identité canadienne? À mon sens, cela ne peut se faire dans l'isolement. Les tensions qui existent ne peuvent être surmontées que si tous les Canadiens possèdent une connaissance et une compréhension adéquates des réalités fondamentales de leur pays et des aspirations des communautés canadiennes.

Ce n'est pas par hasard que la langue et la culture sont des thèmes qui reviennent souvent dans la société canadienne. Aucun parlementaire, aucun gouvernement ne peut se permettre d'ignorer ces questions. Il faut les aborder ouvertement, dans la transparence. Il y a certainement des ajustements à apporter dans l'application de la politique des langues officielles et encore des progrès à faire, comme le soulignait la semaine dernière le commissaire aux langues officielles.

Le débat public devrait porter sur ces améliorations. Le débat devrait porter sur des faits concrets et non sur la défense de mythes, d'incompréhensions et d'exagérations. La proposition du député est basée sur ces incompréhensions et ces exagérations.

Je suis heureuse d'avoir pu prendre part à ce débat et exposer l'importance de notre politique des langues officielles sur l'identité canadienne. Je ne doute pas que, placée devant les faits, cette Chambre rejettera la proposition que nous étudions aujourd'hui.

Le vice-président: Nous en venons à la période de cinq minutes de commentaires et de questions. Comme il n'y a personne qui se lève, on passera maintenant au débat avec le ministre de la Justice, pour dix minutes.